

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IPPF

25-26 novembre 2022, Bogota, Colombie

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE

Administrateur-riche-s présent-e-s	Participant-e-s
Isaac Adewole	Varun Anand, Directeur, Division Finance & Technologie
Abhina Aher (virtuellement)	Mina Barling, Directrice, Relations extérieures
Rose-Marie Belle Antoine	Fadoua Bakhadda, DR, Région du Monde arabe
Hayathe Ayeva	Alvaro Bermejo, Directeur-Général
Rosa Ayong-Tchonang	Tomoko Fukuda, DR, ESEAOR
Ulukbek Batyrgaliev*	Caroline Hickson, DR, Réseau européen*
Santiago Cosio	Mme Manuelle Hurwitz, Directrice, Division des programmes
Surakshya Giri	Sonal Mehta, DR, Région Asie du Sud
Bience Gawanas	Claire Jefferey, Directrice par intérim, Division Personnel, Organisation & Culture
Kate Gilmore – Présidente	Marie-Evelyne Petrus-Barry, Directrice régionale, Région Afrique
Donya Nasser	Eugenia Lopez Uribe, DR, Région des Amériques et des Caraïbes*
Sami Natsheh Aurélia Nguyen	Aileen McColgan, Conseil juridique (25 novembre)
Andreas Prager	M Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance et Accréditation
	Caroline Dickinson, Secrétaire de réunion (virtuellement)
Excuses pour absence	
Elizabeth Schaffer	<u>Participant-e-s à quelques sessions spécifiques</u>
	Riva Eskinazi, Directrice, Partenariats stratégiques & développement (virtuellement)
	Amina Khan, Responsable de la communication
	Vanessa Stanislas, Responsable de la protection

Bienvenue

Kate Gilmore, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et à tous à cette réunion du Conseil d'administration (CA) de l'IPPF, à Bogota, qui fait suite à l'Assemblée générale (AG). Il est souhaité la bienvenue à Hayathe Ayeva, nouvelle membre du CA, qui assiste à sa première réunion après avoir été confirmée au CA par l'AG. Les présentations sont ensuite faites.

Au nom du Conseil, la Présidente remercie le Directeur général (DG) et le personnel pour tout le travail accompli en vue de cette réunion, et ce particulièrement dans le contexte de l'AG.

La Présidente indique que la réunion a pour objectif principal le retour d'information de l'AG qui par ailleurs alimentera les priorités et le plan de travail du Conseil 2023.

1. PROCÉDURES D'USAGE

1.1 Excuses pour absence

Des excuses pour absence ont été reçues de Liz Schaffer. Il est noté qu'Abhina Aher se joindra virtuellement à la réunion.

Le Conseil **note** qu'aucun pouvoir n'a été reçu.

1.2 Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le Conseil **adopte** le procès-verbal de sa réunion virtuelle du 29 septembre comme rapport exact de ses délibérations, sous réserve de la correction d'une phrase au point deux de l'ordre du jour, qui doit se lire « plan de financement triennal » et non « plan de financement quinquennal ».

Les progrès réalisés eu égard aux points d'action de la dernière réunion sont **notés**.

Adoption de l'ordre du jour et horaire

1.3 Le CA adopte l'ordre du jour et l'horaire de la réunion.

2. Assemblée générale - débriefing

Le Conseil se scinde en groupes de discussion pour faire le point sur l'AG. Les discussions portent sur les échanges avec les associations membres (AM) et les questions qui pourraient être prises en compte dans les priorités et le prochain plan de travail du Conseil. Les réponses des participant-e-s au questionnaire d'évaluation de l'AG seront une source importante quant aux moyens d'améliorer les futures AG. Cependant, à ce stade précoce, quelques questions et enseignements clés ont été identifiés et sont soumis à la considération du CA.

En résumé, le Conseil estime que ce fut une excellente AG, avec un très bon esprit et une merveilleuse ambiance qui a abouti à un soutien unanime à notre nouvelle stratégie *Mobilisons-nous*. En outre, les administrateur-riche-s ont partagé un éventail de points de vue sur un certain nombre de dimensions, notamment les suivantes :

- **Enseignements globaux**

- L'AG et le dialogue en interne de l'IPPF, plus récemment et de manière générale, sont centrés sur les questions internes. Il est temps de regarder vers l'extérieur plutôt que vers l'intérieur. Il serait également bon, lors des prochaines AG, d'ajouter davantage

d'éléments culturels et contextuels pour mieux inclure, et non exclure, certaines personnes et certains groupes.

- Les participants ont eu tendance à s'asseoir par groupes régionaux ou linguistiques et il n'y a pas eu beaucoup d'échanges interrégionaux. Il y avait également peu de temps pour interagir de manière substantielle. Les participant-e-s auraient ainsi bénéficié de plus d'opportunités pour rencontrer celles et ceux avec qui ils/elles n'ont pas l'habitude d'interagir. Des sessions parallèles pourraient peut-être faciliter cela. Plus d'espace pourrait être accordé aux sessions de groupe pour permettre une plus grande participation individuelle et de groupe, ainsi que plus de "temps mort".
 - Un grand nombre d'interventions de l'assemblée provenaient d'hommes (non jeunes). Il est difficile pour de nombreuses personnes de parler dans une salle de 300 personnes. Il est également difficile d'avoir un dialogue intergénérationnel lorsque les jeunes ne se sentent pas à l'aise. Peut-être qu'une approche plus proactive pourrait être adoptée pour s'assurer que toutes les voix sont entendues (c'est-à-dire celles des femmes et des jeunes), tandis que des plages dédiées à des discussions en petits groupes pourraient promouvoir une plus grande inclusion.
 - Le Forum des jeunes et l'AG semblaient déconnectés – les jeunes participant-e-s ont exprimé un certain mécontentement qui traduisait peut-être ce manque de connexion. Alors que l'AG devait être centrée sur les jeunes, ils et elles ont eu l'impression qu'au lieu de cela, il leur fallait s'intégrer à l'AG.
 - Trouver des interprètes de langue arabe localement s'est avéré compliqué. Si le problème avait été identifié à l'avance, on aurait pu faire appel à des interprètes expérimentés.
 - De nombreux délégués n'avaient pas lu les documents de l'AG en amont de la réunion.
 - La cérémonie de remise des prix pourrait être séparée de la réunion de l'AG afin de la rendre plus spéciale, peut-être un dîner de remise des prix ?
- **Points de procédure et ordre du jour :**
 - Sur les nominations et les confirmations : étant donné que de nombreux participants ne lisent pas les documents à l'avance, on pourrait peut-être faire une courte présentation des candidat-e-s avec photo et biographie.
 - Le fait que chaque vote fut filmé créa un certain malaise, l'inférence étant que ce n'était pas un espace sûr pour voter. A l'avenir, les jeunes pourraient-ils/elles voter séparément ?
 - Très peu de discussion sur les finances alors que c'est une vraie préoccupation des participant-e-s et un sujet de discussion pendant les pauses café. Comme il s'agit de l'organe de décision le plus élevé de la Fédération, l'AG devrait peut-être consacrer plus de temps à ce sujet ?
 - **Jeunes :**
 - Un nombre important de participant-e-s au Forum des jeunes n'étaient pas au courant des nombreuses consultations sur la stratégie provisoire, ce qui témoigne peut-être d'un manque de

communication entre les AM et les jeunes. Peut-être une initiation à l'IPPF/AG est-elle nécessaire pour celles et ceux qui connaissent mal le fonctionnement de l'IPPF et ses structures ?

- Plus généralement, il semble évident que certaines AM ne font pas assez d'efforts pour intégrer les besoins et les souhaits des jeunes.
 - La plupart des jeunes n'étaient pas au courant des 5% de financement des AM vers les programmes jeunes et il semble important de s'assurer que cet argent est effectivement dépensé sur les jeunes.
 - Les jeunes ont également exprimé le souhait d'avoir des incitations tangibles, par exemple des emplois, de l'argent ou même un certificat de service. Nous devons réfléchir davantage aux jeunes et au volontariat.
 - Nous avons besoin d'une discussion plus approfondie sur la façon dont nous intégrons les jeunes et sur ce qui constitue des espaces sûrs pour les jeunes.
 - Le rôle du *Responsable global des jeunes* doit être plus visible
 - Peut-être qu'une consolidation du réseau mondial des jeunes et des réseaux régionaux de jeunes serait-elle utile. Est-ce que le Forum des jeunes pourrait avoir lieu tous les ans plutôt que tous les trois ans, même s'il est virtuel ?
 - Certains membres du Conseil ont dîné avec des jeunes pendant l'AG et cette communication directe a bien fonctionné. À l'avenir, le Conseil devrait trouver plus de moyens de communiquer directement avec les AM et les jeunes.
 - Le Conseil d'administration doit s'engager à explorer les meilleures pratiques sectorielles pour s'assurer que l'IPPF travaille sur la participation des jeunes de la meilleure façon possible.
- **Antiracisme**
 - D'aucun-e-s ont estimé que la discussion de l'AG sur l'antiracisme était superficielle, tout en notant que la mise en œuvre [*de moyens de lutter contre le racisme*] est essentielle. Cependant, la déclaration du Conseil et la session de l'AG ne sont qu'un début et il est maintenant nécessaire de communiquer régulièrement sur ce sujet avec toute la Fédération.
 - L'AG a également discuté de la question de savoir si le titre de l'agenda du changement doit être axé sur « l'identité » et non sur « l'antiracisme ». Il est vrai néanmoins que le titre d'antiracisme fut affirmé comme un choix conscient et approprié, compte tenu du contexte mondial.
 - Le contexte de la déclaration du Conseil était l'anticolonialisme, le mouvement George Floyd étant le déclencheur. Cela cependant n'est pas pertinent pour tous les pays et des manières plus diverses d'envisager l'antiracisme sont nécessaires.
 - Le Conseil a un rôle clé à jouer : le Comité sur l'antiracisme doit-il devenir un comité permanent ?
 - Il serait peut être nécessaire de donner au Secrétariat un rôle plus important (responsabilité, analyse comparative et ressources).
 - **La stratégie « Mobilisons-nous »**
 - D'aucun-e-s pensent que l'IPPF s'éloigne de sa mission principale. Au moins un-e participant-e a observé que le mot « femme » n'a

pas été utilisé une seule fois pendant l'AG et que des questions telles que la grossesse chez les adolescentes et les droits des femmes n'ont pas été abordées. Les groupes d'intérêts tels que les LGBTQI sont considérés par certains comme dominant la mission de l'IPPF et l'AG. Certains demandent dans quelle mesure ce sont les donateurs qui mènent la conversation, ou est-ce nous qui influençons les donateurs ? Cela souligne l'importance des conversations sur la mission et les valeurs fondamentales de l'IPPF (c'est-à-dire la *Charte* et les projets de rebranding).

- Il semblerait que l'on ne sache pas très bien si la stratégie est une stratégie du Secrétariat ou des AM, ce qui indique peut-être un manque de communication entre le CA et les AM.
- Il est nécessaire d'être plus clair sur la façon dont la stratégie sera mise en œuvre par les AM et sur la communication autour du cadre de résultats.
- Nous pourrions envisager l'introduction d'un suivi en ligne de la stratégie, afin de montrer comment l'IPPF progresse vers les résultats promis.
- Nous devrions examiner comment l'expérience des AM peut affecter plus directement le Secrétariat. On dit souvent que les AM ne vont pas assez loin, mais elles n'ont pas toujours les ressources pour le faire. Par exemple, savent-elles comment accéder aux fonds des nouveaux donateurs ?

Le DG répond à certaines questions soulevées. Il admet tout à fait que les attentes diffèrent quant à ce que devrait être une AG. En ce qui concerne la demande de plus d'informations financières lors de l'AG, il est d'accord mais note que cette année toutes les informations n'étaient pas disponibles à temps. Il reconnaît également que la *Charte de l'IPPF* n'est pas toujours bien comprise, même après la session du panel de l'AG et qu'il faudra y remédier. En ce qui concerne les valeurs de l'IPPF et l'accent apparemment mis sur les LGBTQI, certain-e-s directeur-ice-s exécutif-ve-s (DE) ont indiqué qu'ils/elles avaient trouvé cela utile pour faire avancer l'agenda LGBTQI auprès de leurs président-e-s et leurs instances de gouvernance. Il est noté qu'un programme d'initiation à l'IPPF est nécessaire pour les DE, les président-e-s et les jeunes. En ce qui concerne la visibilité du Conseil d'administration, il s'avère que, grâce à l'AG, les AM comprennent désormais mieux comment le Conseil est composé et ce qu'il fait.

La Présidente reconnaît l'importance d'un flux d'informations clair entre les AM, les jeunes et les forums régionaux et que le Conseil y soit également impliqué. Elle suggère une large conversation portant sur ce qui se passe avec les jeunes dans le monde d'aujourd'hui et elle souligne les limites de mécanismes entièrement séparés pour les jeunes. Le DG ajoute que la solution se situe quelque part entre séparation et intégration. L'IPPF est une fédération d'AM et le concept de séparation, d'un groupe ou d'un autre, n'est pas cohérent avec une fédération.

En ce qui concerne les frais de l'AG, le DG dit qu'il expliquait à certain-e-s participant-e-s que le modèle actuel est moins cher que le modèle précédent (six Conseils régionaux et deux Conseils d'administration chaque année). L'IPPF a également couvert l'intégralité des frais de tous les participant-e-s mais il va falloir reconsidérer cela pour la prochaine AG. Par exemple, certaines AM

seraient en mesure de couvrir leurs propres frais. Cette année, un tiers du budget a été financé par la Chine. Bien qu'il ne soit pas approprié pour certaines AM de financer la participation d'autres AM, le Secrétariat pourrait demander des contributions non-réservées aux AM qui le peuvent. Il y aura plus de transparence quant aux coûts lors de la prochaine AG.

Sur la base des discussions en petits groupes, les administrateur-riche-s identifient ensuite les thèmes essentiels à leur futur plan de travail qu'ils déclinent ensuite en différents points :

- **Format, agenda et approche de la prochaine AG**
 - Lieu – justification, considérations relatives aux visas, coûts - indiquer clairement d'où vient l'argent
 - Améliorer la préparation de l'AG - comment pouvons-nous aider les délégué-e-s à se préparer ? Avoir une déclaration claire sur les attentes des participant-e-s. Envisager de courtes vidéos pour les sessions, plutôt que des documents.
 - Des opportunités de participation plus significatives pour les jeunes.
 - Un ordre du jour moins chargé et plus inclusif :
 - Une méthodologie de réunion plus créative, un programme plus sensible à la culture, en prêtant également attention à l'accès des personnes handicapées
 - Une attention à qui s'exprime, par exemple en termes de genre et d'âge
 - Faire participer la communauté locale au programme de l'AG
 - Options de vote en ligne
 - Moins de séances plénières
 - Plus de panels et des présentations plus diversifiés
 - Plus de sessions interactives en petits groupes, avec plus de temps pour le dialogue
 - Plus de temps pour les questions
 - Plus d'attention portée aux finances
 - Prévoir plus de célébrations pour les prix
 - Prévoir du temps pour les visites de cliniques et peut-être aussi du temps libre.
- **Jeunes**
 - Améliorer les indicateurs relatifs aux « jeunes » dans le cadre de résultats de la stratégie
 - Se concentrer sur le suivi de la mise en œuvre des 5 % du budget alloué aux jeunes - en libérant le pouvoir sans compromettre la responsabilité, l'audit ou la gestion des risques
 - Améliorer les flux d'informations, l'écoute et le dialogue entre le Secrétariat/CA et les AM
 - Renforcer les réseaux nationaux de jeunes
 - Améliorer l'introduction/l'accueil des jeunes à l'IPPF - peut-être une courte vidéo ainsi également que l'utilisation éventuelle du Forum régional des jeunes
 - Le recrutement de jeunes au Secrétariat
- **Antiracisme**
 - Introduire davantage de pluralisme dans la conversation (au-delà du contexte états-unien)

- Etudier les ressources financières et humaines disponibles, soit une personne relais au sein du Secrétariat
 - Se concentrer sur le plan de travail, la communication et le suivi afin de favoriser la mise en œuvre dans l'ensemble de la Fédération
 - Avons-nous besoin d'un comité permanent ?
- **Mise en place de la stratégie**
 - La nouvelle stratégie constitue un changement de direction et sa mise en œuvre progressive sera importante. Nous avons besoin d'une feuille de route ou d'une analyse de rentabilité pour la guider.
 - Le rôle du Conseil eu égard à la mise en œuvre de la stratégie doit être clair : nous pourrions élaborer une stratégie pour impliquer les Directeur-riche-s exécutif-ve-s et les Président-e-s. Nous pourrions nous concentrer sur les jeunes et des indicateurs de progrès spécifiques. Nous pourrions également nous concentrer sur la levée de fonds.
 - En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie, il est essentiel de dépasser le seul cadre de la Fédération. Des alliances stratégiques avec des organisations externes sont nécessaires. Peut-être les administrateur-riche-s pourraient-ils/elles contacter d'autres Conseils ? Les jeunes pourraient être encouragés à rejoindre d'autres organisations de jeunes.
 - Envisager l'introduction d'un outil de suivi de la stratégie
- **Principes et valeurs - projets relatifs à la Charte et au rebranding**
 - Ces projets offrent la possibilité d'articuler la mission de l'IPPF comme un programme en expansion et plus inclusif qui rassemble femmes, filles et LGBTQI. Il peut s'agir, dans le cadre de la décolonisation de l'IPPF, d'un exercice d'équilibre et d'un engagement visant à toucher tout le monde. Nous devons également nous efforcer de clarifier notre terminologie.
 - Ce travail consiste également à renforcer les liens et les flux, des principes fondamentaux de l'IPPF à la mise en œuvre de la stratégie et à l'adoption de tactiques adaptées à des contextes spécifiques. Nous devons chercher à établir des liens pratiques entre les valeurs/principes fondamentaux et les opérations, tout en encourageant l'innovation et l'expérimentation avec de nouvelles façons d'agir.
 - Le processus d'engagement de la Fédération - et de mise en œuvre de ces projets - ainsi que leurs interconnexions, doit être rendu explicite.
 - Le Conseil doit également être clair ici sur ses propres « lignes rouges » - par exemple sur ce qui doit être inclus au minimum.
- **Communication et engagement avec les AM**
 - Nous pourrions contribuer à clarifier et à communiquer la structure de l'IPPF et les rôles et relations entre les niveaux/composantes, y compris les Forums régionaux ainsi que les liens des AM avec les Bureaux régionaux.
 - Nous devons également transmettre et démontrer clairement notre engagement pour la pérennité de la Fédération et la solidarité mondiale.
 - Nous devons communiquer clairement aux AM notre soutien et nos attentes en matière d'inclusion des jeunes.

- Nous devons défendre, dans l'ensemble de l'IPPF, le programme de lutte contre le racisme, la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle de la Fédération ainsi que l'engagement des AM dans les projets liés à la Charte et à la marque.
- Dans toutes les communications avec les AM, nous devons être sensibles au langage/à la diversité.

*Il est **convenu** que, sur la base de la discussion des enseignements tirés de l'AG, le Secrétariat préparera un document de réflexion qui sera soumis à l'examen du Conseil lors de la prochaine réunion de ce dernier, document qui servira également à élaborer le plan de travail du Conseil pour 2023.*

Résolution du Forum des jeunes à l'intention de l'AG

Le Conseil discute de la résolution des jeunes à l'AG.

Il est **convenu** que le CA répondra en envoyant un message clair sur sa position sur les jeunes, afin de maintenir la dynamique.

Une résolution provisoire du Conseil sera prise en compte plus tard au cours de la réunion.

3. PRIORITES, PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DE LA GOUVERNANCE DU CA POUR 2023

Ont été communiqués au Conseil son plan de travail 2022 / le bulletin de novembre 2022 et le calendrier des réunions de gouvernance proposées pour 2023 (voir document référencé [CA/11.22/DOC/3](#)). Ces documents ont été examinés dans le contexte du débriefing sur l'AG et les priorités pour 2023 et sont **notés**.

4. AMENDEMENTS AUX POLITIQUES ET NOMINATION DU CA

(Tout le personnel quitte ici la réunion, à l'exception du DG et du Directeur, Gouvernance & Accréditation)

4.1 Approbation de la politique 1.4, déjà révisée et revue, Attributions du/de la Président-e et du/de la Trésorier-ère du Conseil d'administration

La politique révisée 1.4 relative aux attributions du/de la Président-e et du/de la Vice-Président-e du Conseil d'administration de l'IPPF, a été communiquée au Conseil en amont de la réunion (voir document référencé [CA/11.22/DOC/4.1](#)). Ce point est présenté par Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance & Accréditation.

Le Conseil est informé que, suite à l'approbation des amendements aux Règlements et Règlements de procédures de l'IPPF par l'AG le 23 novembre, il est aujourd'hui demandé au Conseil d'administration d'approuver les modifications ultérieures à la politique 1.4 susmentionnée. Il est noté que les amendements proposés avaient déjà fait l'objet d'une discussion et d'un examen approfondis par le Conseil lors de sa réunion de juin 2022, avant que l'AG n'approuve les règlements et règlements de concernés.

Le Conseil d'administration **approuve** la politique révisée 1.4 : Attributions du/de la Président-e et du/de la Vice-Président-e du Conseil d'administration de l'IPPF.

4.2 **Approbation de la politique 1.9, déjà révisée et revue, Attributions du Comité des finances, d'audit et des risques**

La politique révisée 1.9 : Attributions du Comité des finances, d'audit et des risques a été communiquée au Conseil en amont de la réunion (voir document référencé [CA/11.22/DOC/4.2](#)). Ce point est présenté par Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance & Accréditation.

Le Conseil est informé que suite à l'approbation des amendements aux Règlements et Règlements de procédures de l'IPPF par l'AG le 23 novembre, il est aujourd'hui demandé au Conseil d'administration d'approuver les modifications ultérieures à la politique 1.4 ci-dessus mentionnée. Il est noté que les amendements proposés avaient déjà fait l'objet d'une discussion et d'un examen approfondis par le Conseil lors de sa réunion de juin 2022, avant que l'AG n'approuve les règlements et règlements de concernés.

Le Conseil **approuve** la politique révisée 1.9 : Attributions du Comité d'Audit, des finances et des risques.

4.3 **Processus relatif à la nomination du/de la Vice Président-e du CA (traité lors de la 2^{nde} journée de la réunion)**

Le Conseil discute du processus de nomination du/de la nouveau-elle Vice-président-e du Conseil d'administration. Le CA **note** que la procédure et le calendrier de nomination de la présidente et de la Vice-présidente sont définis dans les *Règlements de procédure de l'IPPF*. Ces derniers sont lus par le Directeur, Gouvernance & Accréditation. La procédure sera gérée par le Président du CNG. Il est précisé que les membres du Conseil seront invités à soumettre des nominations ou des auto-nominations. Toutes les personnes nommées doivent avoir accepté leur nomination. Le CNG examinera ensuite toutes les nominations en fonction des compétences et de la durée de leurs mandats, ainsi que des autres conditions définies dans la politique 1.4. Toutes les nominations valides seront soumises au Conseil à fins d'élection. Les membres du Conseil tiendront également compte de l'importance de l'échelonnement des mandats de la Présidente et du/de la Vice-présidente, afin d'assurer la continuité.

Au cours de la discussion, certains membres du Conseil se soucient de ce que la priorité doit être de nommer le/la meilleur-e candidat-e et que la durée du mandat ne doit être un obstacle à sa nomination. Il est noté que le Conseil n'a pas le pouvoir de prolonger le mandat d'un-e administrateur-riche, cette responsabilité incombant à l'AG conformément aux Règlements de l'IPPF. Le CNG gardera néanmoins cette question à l'esprit lors de l'examen des nominations.

4.4 **Re-nomination du Conseil juridique honoraire**

Un document relatif à la re-nomination du Conseil juridique honoraire a été communiqué au Conseil en amont de la réunion (voir document référencé [CA/11.22/DOC/4.4](#)) avec le CV du Conseil actuel en pièce jointe. Ce point est présenté par Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance & Accréditation.

Un membre du Conseil fait remarquer que ce document n'a pas été traduit correctement en arabe, ce dont le Secrétariat **prend note**.

Il est noté que le Conseil juridique honoraire actuel, Mme Aileen McColgan KC, achèvera son premier mandat le 3 décembre 2022. En vertu des attributions du Conseil juridique, il incombe au CNG de lancer un appel à candidatures au moins trois mois avant l'expiration du mandat de l'actuel Conseil juridique. Toutefois, en raison de la lourde charge de travail et des responsabilités du CGN, il n'a pas été possible de lancer ce processus à temps. Afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de vide en matière de service juridique, il a été convenu, en consultation avec le Président du CNG, de demander à Mme le Conseil juridique actuel si elle accepterait de remplir un second et dernier mandat. Après avoir obtenu l'assentiment de cette dernière, il est ici demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur cette reconduction.

*Le CA **reconduit** Mme Aileen McColgan, KC, en ses fonctions de Conseil juridique honoraire de l'IPPF pour un second et dernier mandat qui prendra fin le 2 décembre 2025.*

SÉANCE A HUIS CLOS EXTRAORDINAIRE – PV séparé et confidentiel

5. POSSIBILITES DE ROTATION DES AUTRES ADMINISTRATEURS-RICES : MEMBRES DU CONSEIL, PRESIDENT-E-S DES COMITES ET MEMBRES DES COMITES

Le Conseil **note** qu'il a été demandé à chacun des président-e-s des comités permanents du Conseil de finir l'évaluation des performances de leur comité et de proposer des plans de rotation de leurs membres si cela n'avait pas encore été fait. Si le CFAR et le CM se sont acquittés de cette tâche, le C-SIP et le C-TAR sont toujours en train de travailler à l'évaluation des performances et aux plans de rotation. Le CFAR a en outre demandé au CNG de recruter quatre nouveaux membres pour atteindre son effectif complet de sept membres, ce qui aiderait également à planifier la succession de la Présidente. Le CNG assurera le suivi avec les président-e-s du CSIP et du C-TAR, afin qu'un plan de recrutement approprié puisse être mis en place. Le Président du C-TAR indique qu'il y a actuellement deux postes vacants au sein de ce comité. Le Président du CNG indique qu'il devrait recevoir sous peu les rapports d'évaluation de performance de chacun des comités qui feront ensuite l'objet d'une discussion avec les président-e-s des comités et la Présidente du Conseil. À partir de ces informations, une évaluation des insuffisances en matière de compétences sera effectuée pour chaque comité et le recrutement pour les postes vacants commencera en janvier 2023, ceux du CFAR étant la priorité.

Il est noté que les mandats des membres du Conseil et des président-e-s et membres des comités sont limités à deux mandats d'une durée maximale de trois ans chacun. Cependant, les années de service antérieures sont également prises en compte, ce qui signifie que tout le monde n'est pas en mesure d'effectuer deux mandats complets avec le Conseil actuel. Un président de comité fait remarquer qu'il faut du temps aux membres des comités pour se familiariser avec leur rôle et pour développer un esprit de corps. Un membre du Conseil souligne à son tour la nécessité d'assurer la continuité des activités, tout en reconnaissant les contraintes liées aux mandats et les limitations dues aux années précédentes de service.

Il est **convenu** qu'une proposition concernant la rotation des administrateur-riche-s au sein des Comités fera l'objet d'une discussion et d'une décision lors de la première réunion du Conseil en 2023.

RESOLUTION DES JEUNES

Le Conseil examine une réponse provisoire du Conseil à la résolution du Forum des jeunes à l'AG. Les administrateur-riche-s contribuent vigoureusement à ce projet de résolution.

Il est **convenu** que le Secrétariat apportera les modifications proposées et diffusera une nouvelle version de la résolution. Sous réserve de ces modifications, le Conseil **approuve** sa réponse à la résolution du Forum des jeunes à l'AG et demande à ce qu'elle soit distribuée dès que possible à toutes les Associations membres.

La version finale est approuvée par voie électronique immédiatement après la clôture de la réunion. Elle dit :

*Le Conseil d'administration : affirmant son engagement en faveur d'une mise en œuvre centrée sur les jeunes de « **Mobilisons-nous** », la Stratégie 2028 de l'IPPF nouvellement approuvée et comptable envers les jeunes ; soulignant que les principes de participation significative des jeunes et de collaboration intergénérationnelle guideront la mise en œuvre de la Stratégie ; et déterminé à ce que les plans et les budgets du Secrétariat de l'IPPF soient pleinement alignés sur les promesses centrées sur les jeunes de l'IPPF, demande au Secrétariat de/d' :*

- *Allouer un financement non restreint au regard d'analyses de rentabilité spécifiques dans le cadre du budget 2023-25 réaligné qui sera présenté au T2 2023 afin de faciliter la coordination et le fonctionnement de six réseaux régionaux.*
- *Veiller à ce que les AM impliquent les jeunes dans l'élaboration de l'analyse de rentabilité de leur AM*
- *Prendre des mesures concrètes afin de mieux inclure les jeunes marginalisés aux mesures de la stratégie visant à renforcer la participation et la responsabilité des jeunes au sein de l'IPPF – ainsi que notre responsabilité envers elles et eux.*
- *Veiller à ce que les jeunes – par ailleurs issus de la diversité et de la Fédération toute entière – s'engagent activement dans le développement de la Charte de l'IPPF, dans le processus de rebranding / identité de marque et dans notre effort visant à faire de l'IPPF une organisation délibérément et activement antiraciste.*
- *Intégrer la participation des jeunes à la communication numérique et aux stratégies éducatives de l'IPPF, notamment dans l'éducation sexuelle intégrée (ESI).*
- *Utiliser les réseaux / plates-formes régionaux et les Consortiums de jeunes pour s'engager dans des programmes d'apprentissage au sein de ces réseaux régionaux et des associations membres.*
- *Explorer, proposer et développer des opportunités de mentorat pour permettre une croissance intergénérationnelle.*
- *Développer des outils et des opportunités d'apprentissage et promouvoir le partage des meilleures pratiques, y compris en dehors de l'IPPF, afin de renforcer la participation des jeunes dans les espaces de gouvernance.*

- *Établir des jalons transparents et mesurables et utiliser pleinement les indicateurs du cadre de résultats pour suivre et évaluer les progrès réalisés eu égard aux engagements de l'IPPF envers les jeunes dans sa stratégie Mobilisons-nous.*

Rappeler au Secrétariat et aux AM qu'il doit y avoir des espaces sûrs pour tous les jeunes où leur participation est acceptée et encouragée, et avec des mesures de protection, des formations et des opportunités de développement mises en place pour y veiller.

6. DISCUSSION SUR LA CHARTE ET LE REBRANDING

Ceci fit l'objet d'une discussion dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour : débriefing de l'Assemblée générale.

7. RAPPORT DU COMITE DES MEMBRES

Le rapport a été communiqué aux membres du CA en amont de la réunion, (voir document référencé [CA/11.22/DOC/7](#)). Ce point est présenté par Donya Nasser, Présidente du Comité des membres.

Suspensions et expulsions

Il est **noté** que le 3 novembre 2022, le Conseil d'administration a approuvé par voie électronique les décisions suivantes relatives à la suspension et à l'expulsion de certaines associations membres.

*Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration **approuve** que la suspension de l'Association Djiboutienne pour l'Equilibre et la Promotion de la Famille soit prorogée.*

*Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration **approuve** que Seimos Planavimo ir Seksualines Sveikatos Asociacija (l'AM lithuanienne) soit suspendue des membres de l'IPPF en raison du non-respect des conditions d'accréditation.*

*Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration **approuve** que le processus d'expulsion de l'IPPF de l'Association Sénégalaise pour le Bien-être Familial soit mené à bien.*

*Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration **approuve** que le processus d'expulsion de l'IPPF de Family Health Options Kenya soit lancé.*

*Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration **approuve** que le processus d'expulsion de l'IPPF de la Family Planning Association of Bangladesh soit lancé.*

Résultats des revues d'accréditation

Le CA **note** que le CM a examiné les conclusions des revues d'accréditation effectuées des 2 AM suivantes :

- Kiribati - Kiribati Family Health Association
- Vietnam - Vietnam Family Planning Association

Notant qu'il y a des normes avec lesquelles les Associations membres précitées ne sont toujours pas en conformité, et notant que les associations sont en train de prendre des mesures pour y remédier, les AM de Kiribati et du Vietnam ne peuvent pas aujourd'hui être ré-accréditées mais demeureront membres accrédités de l'IPPF, dans le cadre du cycle 2 et ce sans changement à leur statut de membre.

Suivi des revues d'accréditation

Le CG **note** que le Comité des membres a examiné les rapports de situation des revues d'accréditation ayant été effectuées dans les 20 associations suivantes dans le cadre du 3^{ème} cycle d'accréditation :

- Cameroun - *Cameroon National Association for Family Welfare*
- Tanzanie - *Uzazi na Malezi Bora Tanzania*
- Sierra Leone - *Planned Parenthood Association of Sierra Leone*
- Mozambique - *Associação Moçambicana para Desenvolvimento da Família*
- Mali - *Association Malienne pour la Protection et la Promotion de la Famille*
- Tchad - *Association Tchadienne pour le Bien-Etre Familial*
- Guinée Bissau - *Associação Guineense para o Bem Estar Familiar*
- Tchad - *Association Tchadienne pour le Bien-Etre Familial*
- République démocratique du Congo - *Association pour le bien-être familial/ Naissances désirables*
- Namibie - *Namibia Planned Parenthood Association*
- Indonésie - *The Indonesian Planned Parenthood Association*
- République de Corée - *Korea Population, Health and Welfare Association*
- Chine - *China Family Planning Association*
- Samoa - *Samoa Family Health Association*
- Vanuatu - *Vanuatu Family Health Association*
- Belgique - *Belgische Federatie voor Seksuele en Reproductieve Gezondheid en Rechten / Fédération Belge pour la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs*
- Roumanie - *Societatea de Educatie Contraceptiva si Sexuala*
- République slovaque - *Spoločnosť pre plánované rodičovstvo*
- Israël - *Israel Family Planning Association*
- Népal - *Family Planning Association of Nepal*

Notant qu'il y a des normes avec lesquelles les AM précitées ne sont toujours pas en conformité, et notant que les associations sont en train de prendre des mesures pour y remédier, ces AM ne peuvent aujourd'hui être ré-accréditées. Les divers Bureaux régionaux continueront de surveiller la mise en œuvre des plans d'action de suivi durant la période prévue. Pendant cette période, les associations membres du Cameroun, de la Tanzanie, de la Sierra Leone, du Mozambique, du Mali, du Tchad, de la Guinée-Bissau, du Niger, de la République démocratique du Congo, de la Namibie, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Chine, de Samoa, de Vanuatu, de la Belgique, de la Roumanie, de la République slovaque, d'Israël et du Népal demeureront membres accrédités

de l'IPPF, dans le cadre du cycle 2, et ce sans changement à leur statut de membre.

Mise à jour sur le parcours des membres de la Caribbean Family Planning Affiliation vers le statut de membre associé

Le CA **note** que seul un des cinq membres de l'Affiliation qui ont entrepris de devenir membres associés de l'IPPF après le retrait de la région de l'hémisphère occidental (WHR) de l'IPPF doit toujours soumettre son dossier de candidature. Son affiliation à titre de membre associé sera reportée jusqu'à ce que la région soit en mesure de travailler avec l'organisation sur son dossier.

Mise à jour sur le pilote d'accréditation

Le Conseil **note** que le personnel du Secrétariat chargé de la gouvernance et de l'accréditation a effectué un essai pilote des outils d'accréditation révisés auprès de l'AM de Thaïlande.

Recommandation à fins de ré-accréditation

Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil de Gouvernance **approuve** que les associations membres suivantes soient dûment ré-accréditées membres de plein droit de la Fédération :

- *Planned Parenthood Association of Zambia*
- *Association Comorienne pour le Bien-Etre de la Famille*
- *Egyptian Family Planning Association*
- *Association Algérienne pour la Planification Familiale*
- *Somaliland Family Health Association*
- *Serbian Association for Sexual and Reproductive Rights*
- *Family Planning Association of Hong Kong*
- *Cook Islands Family Welfare Association*
- *Afghan Family Guidance Association (Afghanistan)*

Candidature au statut de membre associé

Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil de Gouvernance **approuve** que les organisations suivantes soient dûment accréditées membres associés de la Fédération :

- *La Maternité Consciente Association Guadeloupéenne pour le Planning Familial*
- *Colectivo Rebeldía (Bolivie)*
- *Mauritius Family Planning & Welfare Association*

Le Directeur, Gouvernance & Accréditation communiquera au Conseil la procédure d'accréditation du 4^{ème} cycle à fins d'information.

Confirmation du statut de membre associé

Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil de Gouvernance **approuve** que les Associations membres suivantes soient dûment ré-accréditées membres associés de la Fédération pour l'année 2022-2023 :

- *Yemeni Association for Reproductive Health (Yémen)*
- *Antigua Planned Parenthood Association*
- *Dominica Planned Parenthood Association*
- *Foundation for the Promotion of Responsible Parenthood (Aruba)*

- *Family Planning Alliance Australia*
- *Papua New Guinea Family Health Association*

Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil de Gouvernance **approuve** que le statut de membre associé de l'AM d'Iraq ne lui soit pas renouvelé pour l'année 2022-2023.

La Présidente du Comité des membres assure le Conseil que les bureaux régionaux continuent la recherche de nouvelles organisations avec lesquelles travailler, dans les pays où il n'y a plus d'association membre.

8. RAPPORT DU COMITE D'ALLOCATION DES RESSOURCES 2022

Le rapport du Comité technique d'allocation des ressources (C-TAR) a été communiqué au Conseil d'administration en amont de sa réunion (voir document référencé [CA/11.22/DOC/8](#)). Il est noté que Riva Eskinazi, Directeur, Partenariats stratégiques & développement, se joint virtuellement à la réunion pour ce point de l'ordre du jour.

Isaac Adewole, Président du C-TAR, présente ce rapport qui comprend des réflexions sur la mise en œuvre du modèle d'allocation des ressources pour les Flux 1, 2 et 3 en 2022. Il est noté que le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'année afin d'examiner le modèle, y compris l'analyse de portefeuille pour chacun des trois Flux. Isaac fait remarquer qu'il s'agit d'un modèle objectif au sein duquel on commence à percevoir une approche axée sur les données en ce qui concerne la manière dont les fonds non restreints sont alloués aux AM, ce qui n'avait pas été aussi transparent dans le passé.

En ce qui concerne le Flux 1, le Comité formule certaines recommandations, notamment un soutien accru du Secrétariat aux AM qui perdront leurs financements non restreints dans le cadre du nouveau modèle et un renforcement des capacités des AM se déclinant sur trois volets : élaboration de propositions, alignement des business plan sur la stratégie 2028, et renforcement de la gouvernance.

En ce qui concerne le Flux 2, le Comité demande une plus grande communication sur les domaines dans lesquels le Flux 2 fonctionne bien et recommande de sensibiliser et d'informer davantage les AM sur la manière d'accéder aux différentes sources de financement. Le Comité recommande également d'augmenter les allocations de fonds au Volet Consortium et d'instituer un fonds catalytique centré sur la création de *business models* durables, y compris sur l'entreprise sociale afin de diversifier la génération de revenus des AM.

En ce qui concerne le Flux 3, et son rôle de catalyseur dans le déblocage de sources de financement plus importantes, le Comité recommande d'analyser plus attentivement la manière dont il s'articule avec les gros portefeuilles de l'humanitaire et du développement.

Le Conseil est informé que le C-TAR se dit préoccupé par la qualité des propositions émanant des AM, en particulier de celles des pays d'Afrique francophone et des Amériques et Caraïbes, ce qui témoigne sans doute de problèmes de capacité dans ces AM. Il est recommandé que les AM disposent

de plus de temps pour élaborer leurs *business models* et que les bureaux régionaux supervisent les premiers plans.

En ce qui concerne le rôle du C-TAR en 2023 et après, le Comité reconnaît qu'étant donné la nouvelle orientation prise par l'IPPF vers des cycles de financement triennaux, le rôle du C-TAR en matière de supervision du modèle d'allocation des ressources sera nécessairement plus limité. Le C-TAR recommande donc de continuer à se réunir, mais moins fréquemment – probablement une fois par an – pour examiner les progrès de la mise en œuvre.

Au cours de la discussion, on s'inquiète de l'influence des donateurs, de leurs valeurs, et de la mesure dans laquelle cela affecte le financement et le travail des AM. Le DG répond que lors de l'AG de 2019, il avait été question de ne laisser personne de côté. On s'était alors inquiété de ce que les pays à haut revenu ne passent pas automatiquement du statut de bénéficiaire de subventions à celui de non récipiendaire. Le Secrétariat avait alors invité les donateurs à se rendre dans les pays à haut revenu bénéficiaires de subventions, mais il n'y avait alors pas assez de donateurs prêts à / capables de les soutenir.

Un membre du Conseil fait remarquer que la discussion sur la *Charte* et les valeurs de l'IPPF devrait inclure la reconnaissance du fait que pour de nombreuses AM, leur relation avec les donateurs pose la question du décolonialisme.

En réponse à une question sur le renforcement de la pérennité des AM, le DG répond que le Secrétariat reconnaît qu'il n'en a pas la capacité. Toutefois, à l'avenir, des fonds seront alloués à cette fin. Le Secrétariat est en train de réfléchir à la meilleure façon de procéder et a engagé un consultant qui examinera la capacité du Secrétariat à cet égard. Certaines AM ont demandé un prêt pour les aider à assurer leur viabilité/pérennité. Jusqu'à présent, le Secrétariat a dit que cela n'était pas possible, mais nous allons envisager de le faire d'une manière ou d'une autre.

*Le Conseil **prend note** du rapport du C-TAR.*

9. PROTECTION ET GESTION DES INCIDENTS

Le rapport sur la protection et la gestion des incidents a été communiqué au Conseil en amont de sa réunion (voir document référencé [CA/11.22/DOC/9](#)). Ce point est présenté par Vanessa Stanislas, Responsable de la protection.

La Présidente souhaite la bienvenue à la Responsable de la protection et la remercie pour son leadership et ses réalisations en matière de protection au sein de la Fédération.

Le Conseil est informé que les questions de protection et de gestion des incidents progressent comme il se doit et que les réponses se sont également améliorées.

Il est noté qu'aucun incident n'a été signalé au cours de l'AG et que tout le monde a été soutenu de la bonne manière.

En termes de gestion des incidents, le nombre cumulé de tous les signalements reçus depuis la mise en ligne de l'*IPPF SafeReport* en décembre 2018 jusqu'à la

fin du 3^{ème} trimestre 2022 s'élève désormais à 270. Parmi ceux-ci, 83 % des dossiers sont clôturés et 17 % restent ouverts. Le nombre total de dossiers en souffrance clos en 2022 est passé à 28 et le nombre de dossiers en retard toujours ouverts a été réduit à sept. Au 3^{ème} trimestre, 22 dossiers ont été clos et 22 nouveaux cas signalés. Sur ces derniers, 16 (72%) concernent l'emploi et le lieu de travail, quatre (18%) l'égalité, la diversité et l'inclusion et deux (9%) les malversations financières.

Le rapport rend également compte de la formation à la protection dispensée au cours du troisième trimestre, dont une formation initiale et d'intégration à l'intention du nouveau personnel du Secrétariat et une remise à niveau pour les administrateur-riche-s. La Responsable de la protection confirme que tou-te-s les administrateur-riche-s ont suivi cette formation. Une formation de remise à niveau a également été lancée pour le personnel du Secrétariat et devrait être terminée d'ici fin décembre 2022. La formation à la protection continue d'être dispensée aux AM.

Au cours de la discussion, un membre du Conseil demande quel est le niveau de sécurité de *SafeReport* et remarque que le succès d'un système de signalement peut être mesuré par une augmentation du nombre de plaintes plutôt que par une réduction de leur nombre. Elle se demande si l'IPPF a une véritable culture de la parole, notant que la peur de la victimisation réduit les gens au silence. En réponse, Vanessa indique que *SafeReport* est fortement crypté et que c'est l'un des leaders mondiaux du secteur. Cependant, le silence est un problème et l'objectif est de voir ces chiffres augmenter chez les personnes utilisant les services des AM, car ce serait une garantie que le système touche les bonnes personnes. Cela dit, il incombe aux AM de donner suite à toute plainte quelle qu'elle soit. Une autre mesure de réussite consisterait à examiner le temps nécessaire à la résolution des problèmes et les conclusions. Il y a eu une réduction des incidents malveillants et dégradants, ce qui est positif.

Une administratrice fait remarquer qu'il serait utile de connaître les conséquences de certains incidents à l'échelon des AM et du Secrétariat. Le DG répond que certaines des décisions prises par le CM sont en fait le résultat de certains de ces cas, notamment en ce qui concerne la fraude et la mauvaise gestion financière des AM. Vanessa ajoute qu'il existe de nombreuses conséquences qui ne peuvent jamais être communiquées et doivent rester confidentielles. Par exemple, les politiques et les procédures déterminent souvent les mesures prises. Il est néanmoins possible de rapporter que des mesures ont été prises sans pour autant violer la confidentialité.

En réponse à une question sur la prise de contact avec d'autres organisations en matière de protection, Vanessa indique que cela est déjà le cas et qu'également les donateurs regardent et surveillent l'IPPF à qui il incombe de s'assurer qu'elle est en conformité avec les conditions des donateurs.

Un membre du Conseil demande enfin si le Secrétariat communique les résultats au sein de la Fédération et aux AM afin de montrer ce qui est fait et de décourager ces actions. Le Conseil est informé que les grandes tendances sont communiquées lors des formations à la protection et que les personnes relais à la protection ont une certaine connaissance de ces informations. Des informations sommaires sont également incluses dans les rapports annuels. Il

est prévu l'année prochaine de créer des communautés et des pratiques de protection dans les AM et les régions afin d'accroître les capacités.

Le Conseil **prend note** du rapport sur la protection et la gestion des incidents.

10. QUESTIONS DIVERSES

La Présidente rappelle aux administrateur-riche-s de soumettre leurs formulaires d'évaluation, s'ils/elles ne l'ont pas déjà fait.

Clôture de la réunion

En clôturant la réunion, la Présidente remercie les administrateur-riche-s pour leurs discussions sages et collégiales. Au nom du Conseil, la Présidente remercie Mme le Conseil juridique honoraire, le DG et l'équipe de direction pour leur soutien au Conseil. Sharon Tagoe est particulièrement remerciée pour sa contribution experte aux opérations, aux réunions et à la logistique du Conseil. Le personnel de l'hôtel, les interprètes, le personnel technique, le personnel de soutien informatique et le personnel d'appui ont également été remerciés pour avoir permis à cette réunion de se dérouler aussi bien. Et enfin la Présidente est remerciée à son tour.